

Ouverture d'un nouvel exercice comptable

Il existe deux méthodes pour ouvrir un nouvel exercice comptable : l'ouverture par boucllement provisoire et l'ouverture manuelle.

1 Ouverture par boucllement provisoire

1.1 Boucllement provisoire

Pour ouvrir le nouvel exercice comptable, il faut en premier lieu effectuer un « boucllement provisoire ».

Ce boucllement permet :

- d'ouvrir l'exercice suivant
- de créer le plan comptable (copie automatique du plan des comptes de l'exercice à clôturer)
- de transférer les soldes au jour du boucllement de l'exercice à clôturer dans le nouvel exercice

Dans le menu « comptabilité », sélectionner l'onglet « **Boucllement** ».

Paramétrer le boucllement : choisir la société et l'exercice concernés par le boucllement, sélectionner « **provisoire** » et remplir les champs concernant le nouvel exercice. Cliquer « **Boucllement** » (cette commande démarre la procédure de boucllement).

mcr Boucllement

Quitter

Société 1 Mes Ingénieurs SA

Exercice 2024

Provisoire (Ouverture de l'exercice suivant avec transfert des soldes)

Définitif Ouvrir l'exercice suivant

Exercice suivant

Exercice 2025

Date début 01.01.2025

Date fin 31.12.2025

Désignation du 1er janvier au 31 décembre 2025

Boucllement

Une fenêtre indique que le processus de boucllement provisoire (création du nouvel exercice et transfert des soldes) est terminé.

Boucllement



Création du nouvel exercice et transfert des soldes effectué.

OK

1.2 Bilan d'ouverture

Dès que le processus de bouclage est terminé, le bilan d'ouverture s'affiche.

Si le "Lien résultat antérieur" n'est pas configuré dans le plan comptable, les actifs et les passifs ne se balancent pas, puisque le résultat de l'année précédente n'est pas reporté. Dans ce cas, un message s'affiche et indique la différence entre le total des actifs et des passifs.

Après avoir bouclé provisoirement un exercice, il est encore possible de faire toutes les modifications souhaitées (saisie d'écritures, plans comptables, etc.) dans les deux exercices.

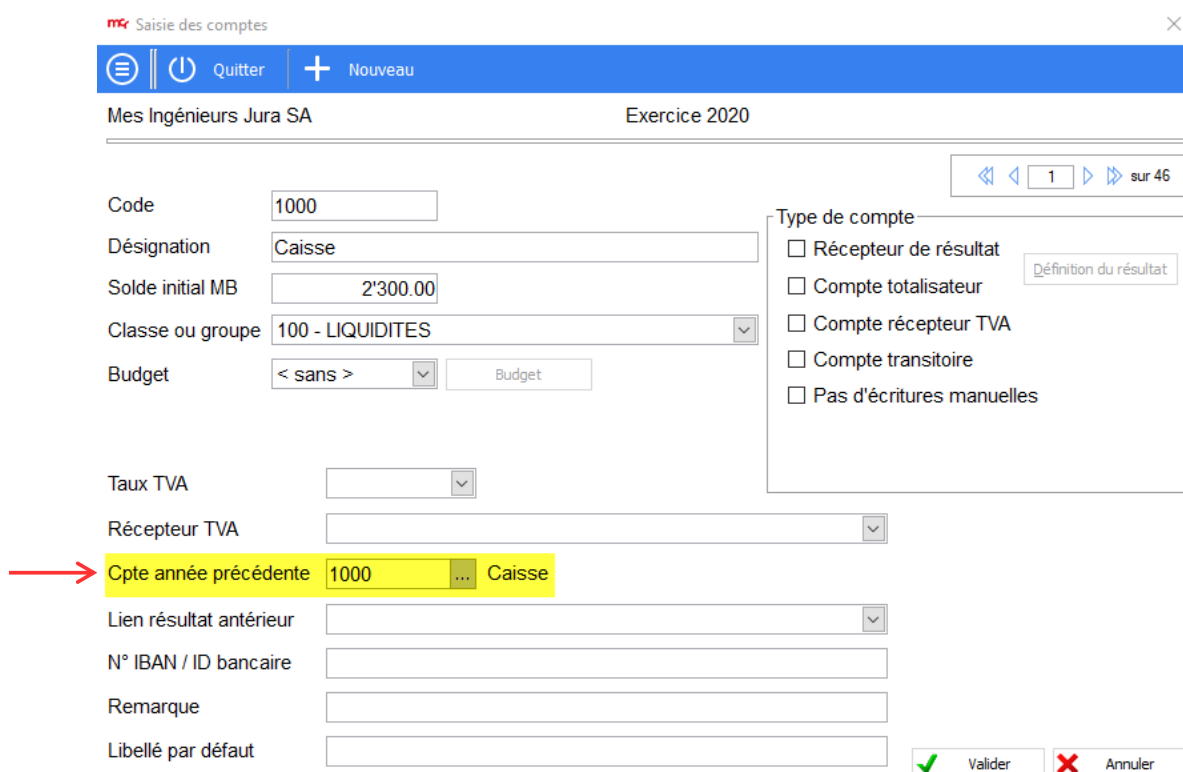
1.3 Vérification des comptes

Lors du bouclage provisoire, le programme crée le plan comptable de l'exercice suivant. Sur chaque compte, une zone a été prévue pour indiquer le compte correspondant dans l'exercice et plan comptable précédent.

Il est recommandé de vérifier que tous les liens sont existants car c'est grâce à ces informations qu'il sera possible de récupérer les soldes mis à jour lors du "Recalcul des soldes initiaux". Ces liens permettent également de sortir le bilan comparé.

Cette manipulation s'avère aussi nécessaire lors d'un éventuel changement de numérotation du plan des comptes d'un exercice à l'autre.

Cette information est disponible via le menu "Comptabilité", "**Plans comptables**" puis en double-cliquant sur un compte.

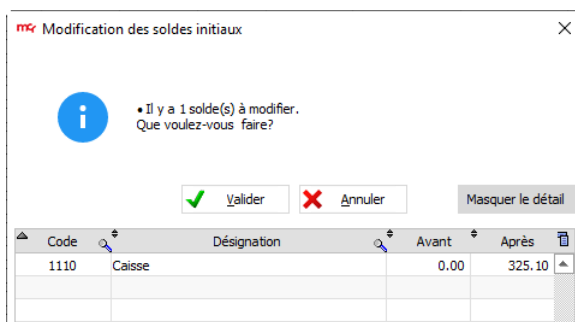


1.4 Recalcul des soldes initiaux

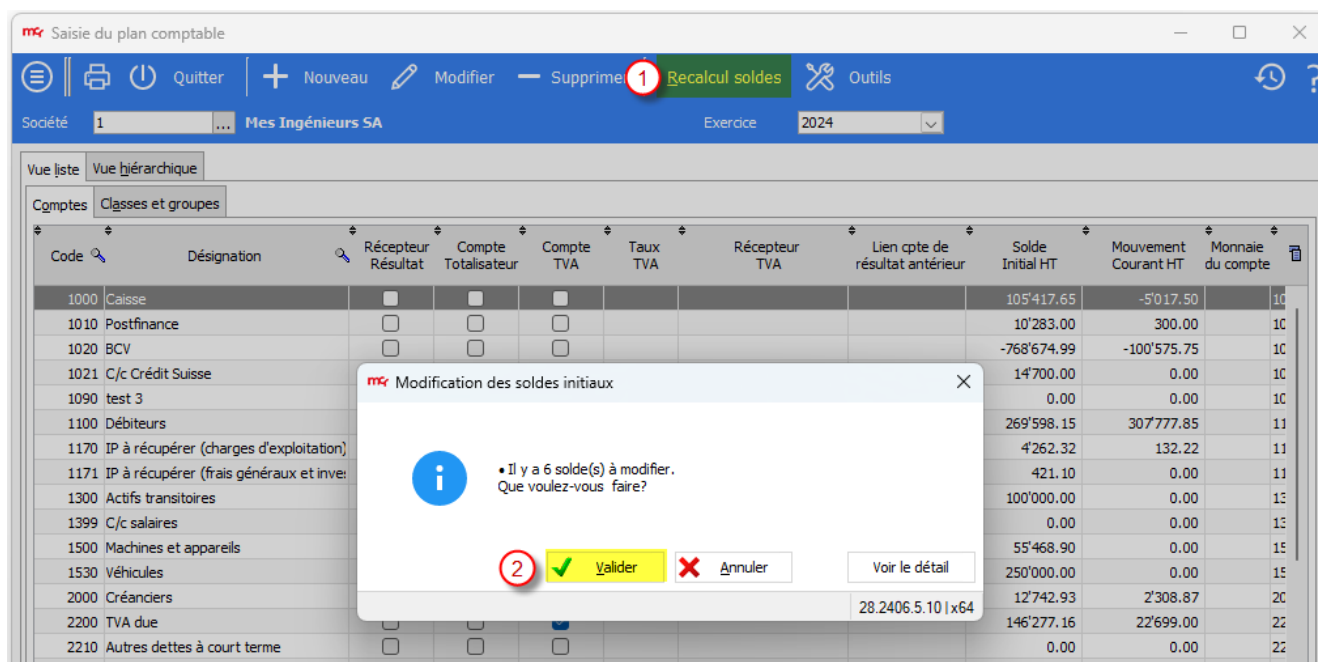
Lorsque vous avez travaillé en parallèle dans deux exercices comptables différents, les soldes initiaux doivent, à terme, être mis à jour. Pour ce faire :

Dans le menu « Comptabilité », cliquer sur « Plans comptables ». Sélectionner le nouvel exercice précédemment créé (le plus récent...) puis cliquer sur « **Recalcul soldes** ».

Le bouton "Voir le détail" permet de voir les comptes dont le solde a été modifié.



Cliquer sur « Valider » pour que le(s) nouveau(x) solde soi(en)t mis à jour.



2 Ouverture Manuelle

2.1 Ouverture du nouvel exercice

Pour ouvrir un nouvel exercice comptable sans effectuer de bouclage provisoire, suivre le chemin suivant.

Menu « Environnement », « Sociétés et exercices », sélectionner la société en question.

Cliquer sur « **Nouveau** » / touche clavier F5 (voir image ci-dessous) et remplir les paramètres souhaités (année de l'exercice, date de début/fin, etc.).

Exercices comptables

Exercice	Date début	Date de fin	Désignation	Date blocage	TVA	TVA sur encaiss.	Décompte TVA	Clôturé	Dernière séquence	Extraire
2025	01.01.2025	31.12.2025			Méthode effective	Non	trimestriel	<input type="checkbox"/>	0	<input type="checkbox"/>
2024	01.01.2024	31.12.2024			Méthode effective	Non	trimestriel	<input type="checkbox"/>	44	<input type="checkbox"/>
2023	01.01.2023	31.12.2023			Méthode effective	Non	trimestriel	<input type="checkbox"/>	132	<input type="checkbox"/>

L'exercice est ainsi créé. Contrairement à la première méthode décrite dans ce document, cette manipulation ne provoque **pas de copie automatique** du plan comptable de l'année précédente ni des **soldes finaux** de celui-ci.

2.2 Plan comptable et soldes du nouvel exercice

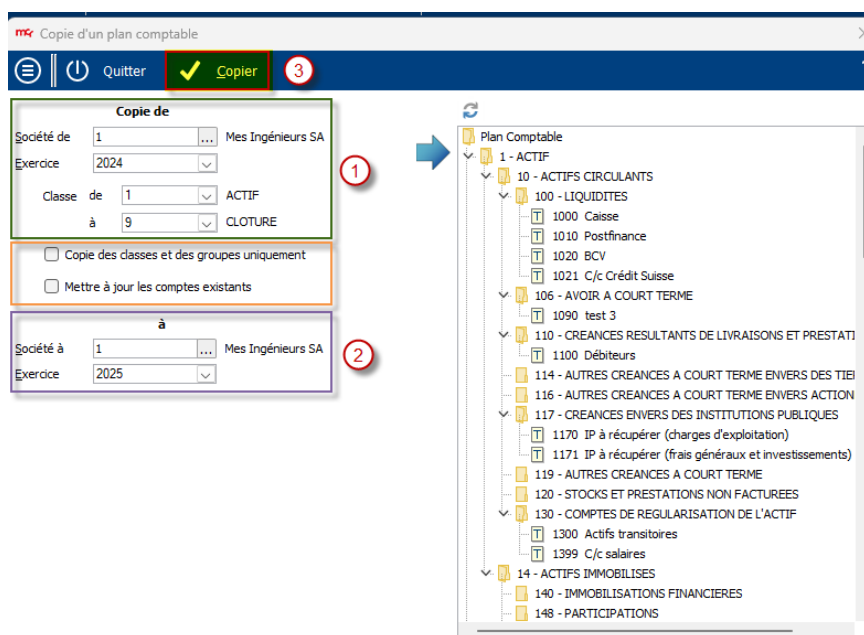
Il est cependant possible de copier le plan comptable d'une année à l'autre. Pour ce faire, aller dans le module « Comptabilité », cliquer sur « Plans Comptables », ensuite sur le bouton « Outils » et choisir l'option « **Copie plan** ».

Dans la fenêtre qui s'affiche, sélectionner la société et l'année du plan comptable à copier, ainsi que les classes de comptes à inclure (1).

Optionnellement, on peut cocher la case « Copie des classes et des groupes uniquement », ce qui permet de récupérer **uniquement** les classes et les groupes. Tous les comptes devront être introduits manuellement.

L'option « Mettre à jour les comptes existants » est utile si, par exemple, on a effectué une copie d'un plan comptable (dans l'exemple, pour 2025) et que l'on ajoute ou modifie par la suite certains comptes dans le plan 2024. Lorsqu'elle est cochée, cette commande permet la copie de tous les comptes après modifications vers 2025, et ce en mettant à jour les comptes de la première copie.

Choisir ensuite la société et l'exercice vers lequel on souhaite faire la copie (2). Cliquer sur « **Copier** » (3).



Pour reprendre les soldes finaux de l'exercice précédent dans l'exercice en cours, suivre les indications des points 1.4 et 1.5 de ce document.